

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE Bulletin n°96 de mars 2015 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €**DEPOSE LE 27/03/2015****Edito :****PUBLIC - PRIVE  
TOUS EN GREVE  
LE 9 AVRIL****FSU-CGT-FO-Solidaires  
L'Ecole aussi, mérite mieux que  
l'austérité**

*Plus que jamais notre pays a besoin d'école. Il faut lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche en premier lieu les enfants issus des milieux populaires.*

*Reconstruire la formation continue et renforcer la formation initiale est incontournable.*

*Parce que les classes restent parmi les plus chargées d'Europe, il faut investir massivement et généraliser le dispositif « plus de maîtres que de classes ».*

*Le rattrapage salarial est indispensable pour une juste reconnaissance des personnels.*

*Ce sont les conditions indissociables pour offrir une culture commune à tous et permettre l'émancipation de chacun.*

**GREVE NATIONALE  
INTERPROFESSIONNELLE  
LE 9 AVRIL****MANIFESTATION REGIONALE  
15h Place Dombasle  
NANCY****SOMMAIRE :**

<i>Edito</i>	<i>page 1</i>
<i>Grève 9 avril</i>	<i>page 2</i>
<i>Lettre aux parents</i>	<i>page 3</i>
<i>Actualités syndicales</i>	<i>page 4</i>
<i>CAPD du 26 février</i>	<i>Page 5</i>
<i>CTSD 13 mars</i>	<i>page 6</i>
<i>CHSCTD 19 mars</i>	<i>page 7</i>
<i>Courrier des syndiqués</i>	<i>page 8</i>
<i>MOUVEMENT 2015</i>	<i>pages 9 et 10</i>
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>pages 11 et 12</i>

Réjane JACQUOT

<http://88.snuipp.fr>



# Grève interprofessionnelle le 9 avril

Suite à l'appel à une journée d'action interprofessionnelle **PRIVE/PUBLIC** et de manifestations le 9 avril 2015, les organisations syndicales de la Fonction publique **CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU** appellent l'ensemble des agents, actifs et retraités, à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires et les personnels à être en grève.

**Les personnels des collectivités territoriales (ATSEM), les AESH et EVS sont également couverts par le préavis de grève**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

## L'Ecole aussi mérite mieux que l'austérité

L'Ecole va mal. Les résultats PISA confirment que notre Ecole n'est plus capable de réduire les inégalités, qu'au contraire, celles-ci s'accroissent. Or, nos dirigeants persistent dans leur politique d'austérité. Les promesses d'une priorité donnée à l'Ecole n'ont pas été tenues :

- ▶ les RASED n'ont pas été restaurés (alors que de nouvelles difficultés, comme les "dys" complexifient encore plus le métier d'enseignant)
- ▶ les moyens accordés par la carte scolaire 2015 seront insuffisants
- ▶ le PDMQDC (Plus de maîtres que de classes) peine à se développer
- ▶ le point d'indice est toujours gelé, et ce, depuis 2010...
- ▶ la formation continue est toujours au point mort.

**Il est bien beau, quand le pays va mal, de demander à l'Ecole d'être la panacée. L'ambition pour l'Ecole doit s'accompagner de moyens !**

Il faut sortir de cette politique d'austérité, qui jusqu'à présent, n'a pas réussi à endiguer le chômage et n'a fait que précariser une grande partie de la population.

Le 9 avril est une première étape d'un processus de mobilisation des salariés du privé et du public, pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques économiques, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minimas sociaux.

LES PROFS DE NOUVEAU DANS LA RUE...



## GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

**JEUDI 9 AVRIL**

**MANIFESTATION REGIONALE  
15h Place Dombasle NANCY**

**RDV Maison des associations  
Epinal à 13h30  
Pour co-voiturage**



## Lettres aux parents

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 9 avril. Aux côtés des salariés du public et du privé, les enseignants seront en grève pour l'emploi, les salaires, et les services publics.

L'école est également concernée. Alors que le nombre d'élèves par classe est toujours l'un des plus élevés d'Europe et que notre école a vu plus de 25 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, seulement 2 511 postes d'enseignants vont être créés à la rentrée prochaine. Ces créations seront insuffisantes pour ouvrir partout où c'est nécessaire de nouvelles classes, mais aussi réduire leur taille pour permettre la réussite scolaire de vos enfants.

Dans les Vosges, un des départements les plus touchés par l'austérité, 16 postes de Professeurs des écoles vont être supprimés, alors qu'on manque cruellement de remplaçants, de maîtres spécialisés dans les RASED et de formation continue.

Par exemple, créer 20 000 postes d'enseignants dans les écoles ne coûterait que moins de 1% de ce que coûte à l'Etat la fraude fiscale annuelle et permettrait :

- d'assurer tous les remplacements ordinaires (3 000 postes) ;
- de baisser les effectifs par classe (10 000 postes) ;
- de rétablir les Rased (2 000 postes) ;
- de mieux former les enseignants (5 000 postes).

Ces moyens sont nécessaires pour répondre aux besoins des élèves et les conduire sur le chemin de la réussite.

Il s'agit aussi pour nous d'être entendus sur nos salaires qui n'ont pas été valorisés depuis des années, alors que nous figurons parmi les enseignants les moins bien rémunérés en Europe. Cette dégradation a des conséquences sur le métier d'enseignant qui est de moins en moins attractif et les concours peinent à trouver des candidats.

L'École et les Services Publics ne sont pas un coût, mais un investissement pour construire une société plus juste et plus solidaire pour les citoyens de demain.

Ensemble, nous demandons d'autres choix.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

Les enseignants de l'école



# ACTUALITES SYNDICALES

## **- PASSAGE A LA HORS-CLASSE :** Pour contenter les uns, on vide les poches des autres.

Alors que les chantiers métiers ont acté un point supplémentaire pour les directrices et directeurs d'écoles et pour les conseillers et conseillères pédagogiques, le bilan des promotions de grade dans le premier degré est parlant sur la représentation de ces deux catégories dans les promotions. On peut s'interroger sur le choix du ministère qui va encore accentuer cette injustice en freinant l'accès des adjoints à la hors-classe.

Des mesures pour les directeurs et les CPC, oui ! Mais pas au frais des adjoints ! **N'aurait-on pas besoin d'une Gestion Humaine des Ressources plutôt que d'une Gestion des Ressources Humaines ?**

**- REMPLAÇANTS et ISSR :** Des distances parfois très erronées. Des collègues remplaçants ont alerté les organisations syndicales sur des distances totalement erronées prises en compte pour le calcul de l'ISSR. Interpellés, les services, puis le DASEN ont confirmé qu'une entreprise privée gère ces calculs et que les services n'ont plus la main... **Le SNUipp-FSU intervient au**

**plus haut niveau et appelle les collègues remplaçants à lui faire part de tout dysfonctionnement.**

**Rappel :** Le SNUipp-FSU met un tableau à votre service pour tenir le compte de vos heures de service sur <http://88.snuipp.fr>

## **- ULIS/SEGPA :**

**Lors du CTA avec le RECTEUR le vendredi 20 mars, la FSU est intervenue à propos des ULIS :**

**Les effectifs des ULIS de l'académie sont élevés. La FSU souhaite que la préconisation de 10 élèves inscrits par ULIS soit un objectif à court terme. Elle demande quels moyens seront mis en œuvre.** En effet, les ULIS sont très majoritairement à 12 élèves notamment dans le département des Vosges, alors que la préconisation est à 10 dans la circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010 « ... il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une Ulys ne dépasse pas 10. » Ca n'est pas 10 en regroupement, mais bien 10 dans le dispositif ULIS. Au-delà, la coordination devient très difficile, en particulier lorsque les effectifs des divisions du collège dépassent 25.

## **Réponse du RECTEUR :**

La moyenne académique est de 10,1.

Sommes bien persuadés que, si ça n'est pas le cas dans toute situation pédagogique, le petit nombre est bien la bonne unité dans les ULIS. Notre objectif est bien celui-là.

**IEN 57 :** il faut regarder les inclusions et les temps de regroupement. Et le handicap.

La FSU a rappelé qu'il s'agit d'un dispositif et qu'il n'est nullement question de regarder les temps de regroupement comme une classe. De plus les inclusions sont chronophages pour le coordonnateur dont le cœur de mission est bien leur organisation. La FSU a mis également en évidence les difficultés d'inclusion dans les SEGPA faute de places dans les groupes d'ateliers.

## **- Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude au titre de la rentrée 2015 :**

L'inscription doit parvenir à l'IEN avant le 8 avril. La circulaire et l'imprimé d'inscription sont sur <http://88.snuipp.fr> ou sur le PIAL. Les quelques instituteurs du département qui le souhaitent, ne pourront toujours pas tous prétendre à l'intégration dans le corps des PE. 5 places seulement par liste d'aptitude et 0 par voie de concours interne.

## **- PERMUTATIONS INFORMATISEES :**

7 collègues ont obtenu leur entrée dans les Vosges et 12 vosgiens ont obtenu leur mutation

Département d'origine	Nbre	Barème minimum
COTE D'OR	1	424.00
PAS-DE-CALAIS	1	502.00
SEINE-ET-MARNE	1	470.00
SEINE-SAINT-DENIS	2	611.00
MAYOTTE	2	39.00

14 enseignants vosgiens n'ont pas obtenu leur mutation. 46,15 % des demandes ont donc été satisfaites. En 2014, le taux était de 51,5 %.

**Ces résultats sont décevants.** Ils sont toutefois supérieurs à la moyenne nationale, qui baisse aussi (21,67 %).

**SI VOUS AVEZ OBTENU SATISFACTION AUX PERMUTATIONS.** Pour connaître les modalités de participation au mouvement initial dans le département d'accueil, nous vous conseillons de prendre contact tout de suite avec le SNUipp-FSU de ce département (<http://www.snuipp.fr/-Les-sections->).

## **SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU SATISFACTION AUX PERMUTATIONS**

Vous pouvez demander un EXEAT/INEAT. Les personnes qui n'ont pas obtenu leur permutation informatisée peuvent dès à présent participer à la phase des mutations manuelles (ineat-exeat) Tous les collègues peuvent faire une demande d'ineat-exeat manuel (ceux n'ayant pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées ainsi que ceux qui n'y ont pas participé) pour être intégrés à la rentrée de l'année suivante dans un autre département. Cette procédure débute dès le résultat des permutations informatisées. Les demandes sont à effectuer **avant le 13 mai** et sont généralement traitées de juin à septembre (des ineat-exeat peuvent parfois être obtenus jusqu'aux vacances de Toussaint...). Deux lettres manuscrites sont à envoyer :

- Une demande d'exeat à faire auprès de l'IA du département des Vosges

- Une demande d'ineat auprès de l'IA du département sollicité

Voir le modèle sur <http://88.snuipp.fr>

Département obtenu	Nbre	Barème minimum
AIN	1	39.00
COTE D'OR	1	294.00
DOUBS	1	379.00
DROME	2	82.33
LOIRE-ATLANTIQUE	1	921.00
MEURTHE-ET-MOSELLE	3	35.00
MOSELLE	1	465.00
BAS-RHIN	1	762.00
MAYOTTE	1	62.00



# CAPD du 26 février 2015

**Administration :** IA-DASEN M. Folk, M. Luiggi ; IEN adj-DASEN M. Haydont, Responsable pôle 1er degré M. Marchand, IEN Bruyères Mme Le Botlanne, IEN Neufchâteau M. Noel, IEN Remiremont M. Pierre, IEN Epinal M. Duprey, Agent chargée des instances Mme Maréchal

**Délégués du personnel :** Mme Petetin, M. Luchier (sgen-cfdt), M. Pannozzo, Mme Michel, Mme Savoy, M. Daval (SE), M. Jean-Christophe Laboux, M. Vincent Hilselberger, Mme Florence Riqueur, Mme Brigitte Mangeot-Mura, Mme Réjane Jacquot, M. Norbert Gilet (SNUipp-FSU)

**Excusés :** Mme Sylvie DENET-WYRZYKOWSKI (SNUipp-FSU), M. Francis GEHIN (SNUipp-FSU)

## Intervention préalable du SNUIPP-FSU

Souhaits d'une loyauté réciproque entre les délégués du personnel et l'administration, et d'une priorité au remplacement des commissaires paritaires.

Les représentants SNUipp-FSU reconnaissent le travail important des agents administratifs.

Ils rappellent que la CAPD est un lieu de confidentialité. Ils demandent que les documents soient fournis aux représentants du personnel au moins 8 jours avant la CAPD.

Ils demandent qu'à l'issue du GT 2nd degré du 10 mars, il y ait un calendrier sur les délais du mouvement.

## DASEN

Le sujet de l'évolution des effectifs des enseignants du premier degré (congés parentaux, mise en disponibilité, démissions et malheureusement décès) seront abordés lors des CAPD.

Un climat d'échanges doit être maintenu, dialogue respectueux des uns et des autres, discrétion.

Continuité du groupe de travail direction.

Le report de la date des CAPD est national.

Le Groupe de Travail second degré du 10 mars sera suivi d'une réunion d'information sur le calendrier des CAPD et GT sur le mouvement.

## Commission de réforme

Le DASEN questionne les représentants syndicaux sur les candidats aux deux postes de titulaires et suppléants à la commission de réforme. Le SE-UNSA propose deux titulaires et deux suppléants SE-UNSA et

SGEN-CFDT.

Le SNUipp-FSU majoritaire, qui aurait pu obtenir les deux postes, propose un titulaire et un suppléant SNUipp-FSU et laisse le choix aux autres organisations de désigner le deuxième suppléant dans un souci de pluralisme dans une commission qui traite des dossiers de collègues en grande difficulté.

**Sont désignés :**

**SNUipp-FSU** Norbert Gilet (tit.) Réjane Jacquot (suppl.)

**SGEN-CFDT** Mme Petetin (tit.) SE Mme SAVOY (suppl.)

## Liste d'aptitude de direction

La liste d'aptitude pour les faisant fonction est distribuée sur table (14 collègues)

## Entretien du Mercredi 28 janvier 2015

41 candidats : 28 admis, 1 en maladie, 12 recalés

Entretien mené par une commission de 3 personnes dont un IEN et deux directeurs :

- 5 avis défavorables de l'IEN de la circonscription d'exercice

- 12 avis défavorables de la commission

**DASEN :** la fonction de direction n'est pas une fonction anodine. Le refus d'inscription n'est pas réhibitoire. Des collègues ayant obtenu un avis défavorable par le passé sont sur la liste d'aptitude cette année.

Avant les entretiens, la commission ne connaissait pas l'avis de l'IEN.

**Principaux motifs de refus d'inscription sur la liste d'aptitude de direction :** Méconnaissances de la refondation de l'école, manque de

recul, vision de la fonction est en ébauche, compétences en devenir, beaucoup de certitudes, motivation peu développée, connaissance du rôle de directeur insuffisante, positionnement à conforter vis à vis des familles et collègues, projection insuffisante, vision erronée de la fonction de directeur, vision distanciée des temps scolaires...

## Assises de la citoyenneté

Elles auront lieu au niveau départemental, académique et national les représentants des personnels seront sollicités pour y participer.

## Questions diverses

**SNUipp-FSU :** Souhait de mise en place d'un code « primaire » pour les postes maternelle et élémentaire sur la même école au mouvement.

**DASEN :** Impossible pour des raisons techniques et financières.

## Stagiaires

Ils seront 300 dans l'académie à la rentrée 2015-2016. Environ 15 % dans les Vosges. Les stagiaires seront affectés sur les mi-temps prioritairement. Du fait du nombre important de stagiaires, tous ne seront pas sur Epinal.

Le SE souhaite que l'attribution de ces postes se fassent au 2ème mouvement.

## Temps partiel

La réintégration à temps plein après un temps partiel de droit en cours d'année ne se fait pas automatiquement sur le poste d'origine. Les collègues peuvent être placés en sur-nombre sur leur école ou dans un secteur plus large si nécessité de service.

**EPINAL**

44 rue  
de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
www.cme.creditmutuel.fr

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

**SAINT DIE**

17 rue  
Cl. Jacques Pierre  
88100  
SAINT DIE



**Représentants des personnels :** 8 FSU, 3 UNSA, 2 SGEN-CFDT et 1 FNEC-FP-FO.

**Administration :** Mmes Daures et Claudez (Gestion Moyens 2<sup>nd</sup> degré), Maréchal (Secrétaire Commissions), Schumeng Information et Orientation), et Mrs Folk (DASEN) et Luiggi (Secrétaire Général).

## Réponses du DASEN et du Secrétaire Général aux questions posées par la FSU :

**1 – Plus de maîtres que de classes :** Les dispositifs mis en place font l'objet d'un bilan présenté au CTSD. La FSU demande si des éléments peuvent être évoqués dès maintenant.

Un bilan nous avait été promis lors de CTSD précédents. La FSU demande quand il sera présenté.

**Réponse :** un bilan intermédiaire national est consultable en ligne, concernant le département, c'est L'IEEN Stéphane PIERRE qui pilote le suivi, et qui fera un bilan en fin d'année, après des ajustements de fonctionnement, les enseignants surnuméraires travaillent en co-intervention avec le titulaire de la classe, en cycle 2 principalement sur le langage.

**2 – Formation Continue :** La FSU rappelle sa demande récurrente depuis plusieurs années d'un bilan de la formation continue des enseignants du premier degré dans notre département.

La FSU a demandé une réunion du Conseil de Formation à maintes reprises. Elle renouvelle sa requête alors que la formation manque cruellement.

**Réponse :**

« on le fera ».

**3 – ULIS :** Les effectifs des ULIS du département sont particulièrement chargés. La FSU souhaite que la préconisation de 10 inscrits par ULIS soit un objectif. Elle demande quels moyens seront mis en œuvre.

Les ULIS sont très majoritairement à 12 élèves dans le département alors que la préconisation est à 10 dans la circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010 « ...il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une Ulis ne dépasse pas 10. » Au-delà, la coordination devient très difficile, en particulier lorsque les effectifs des divisions du collège dépassent 25.

**ULIS et SEGPA :** Plusieurs ULIS ne peuvent répondre aux inclusions en SEGPA faute de places suffisantes en atelier. La FSU souhaite savoir quels moyens seront mis en œuvre.

**Réponse :**

Les besoins vont croissant mais il n'est pas envisagé de créations d'ULIS pour la rentrée 2015, on doit tendre à ne pas dépasser les 10 élèves par classe, pour répondre au manque de places en atelier lors des inclusions en SEGPA, il faudra voir au cas par cas (mais à moyen constant...), seul le Collège de souhait va se voir attribuer 2 groupes, l'ULIS du Col-

lège de Clémenceau à Epinal n'ayant pas d'élèves, le dispositif est fermé et ainsi une seconde ULIS pourrait voir le jour sur Neufchâteau pour répondre au besoin du bassin Neufchâteau-Contrexéville.

**4 – Affectations par défaut :** La FSU souhaite attirer l'attention de M. le DASEN sur des situations trop nombreuses d'affectations par défaut d'élèves en situation de handicap. Des équipes et des élèves sont en souffrance dans les écoles. La FSU demande quelles dispositions M. le DASEN entend mettre en place.

De nombreuses situations sont connues des services et de la FSU. Qu'il s'agisse de places en IME ou en ITEP, le manque est important. On ne peut laisser cette situation perdurer. Elle ajoute à la difficulté rencontrée dans les classes avec des élèves difficiles qui ne relèvent pas de la MDPH.

Le manque de RASED pour prévenir ces situations doit nous interpellier. Les restes de ceux-ci sont d'ailleurs parfois mobilisés totalement pour faire les pompiers dans les écoles.

**Réponse :**

c'est un fait établi que les établissements spécialisés (IME et ITEP) sont saturés, il faut les fluidifier en améliorant le travail avec les parents et les équipes enseignantes, ce thème sera abordé au CTA. Nous verrons avec la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré si l'on envisage la création de nouvelles classes CLIS.

**5– AESH et CUI :** La FSU souhaite interpellier Monsieur le DASEN suffisamment tôt sur la question des renouvellements de contrats à la fin de cette année scolaire. Les services administratifs, les équipes pédagogiques, les élèves et les salariés concernés souffrent des annonces tardives. La FSU demande également une augmentation du nombre d'AESH afin de permettre des renouvellements plus nombreux de salariés en CUI.

Les renouvellements sont parfois annoncés la veille de la rentrée, voire après. La rentrée scolaire est donc difficile à bien des endroits sans accompagnement des élèves handicapés.

La FSU demande que le ministère donne les dotations AESH avant les vacances, même si les dernières notifications MDPH ne sont pas connues. La marge de l'administration doit être suffisante pour s'adapter à la rentrée scolaire et prévoir une brigade de remplacement des EVS-CUI et des AESH.

L'augmentation du nombre des AESH permettrait de reconduire des EVS-CUI qui arrivent au bout de leurs deux années et qui ont acquis une expérience professionnelle dont notre institution doit pouvoir bénéficier.

**Réponse :**

Les renouvellements de contrats restent un souci permanent pour notre administration, on fait toujours remonter en fin d'année scolaire les besoins à la préfecture, on interpelle la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Con-

currence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour les renouvellements mais il est toujours très difficile d'anticiper...

**La préparation de rentrée des Collèges dans les VOSGES** se fera avec 37 suppressions de postes dont 2 PLP (Professeur de Lycée Professionnel) dans les SEGPA de Thaon-les-Vosges et Xertigny. Aucun poste de PE (Professeur des Ecoles) n'est touché.

**« Après avoir taillé dans la chair, on commence à ronger l'os : supprimer pour supprimer »**

C'est encore une **suppression massive** de postes que subit la Lorraine et tout particulièrement les Vosges dans un contexte de crise économique et de chômage massif : 37 postes seront fermés dans les collèges vosgiens à la rentrée 2015 : 22 emplois vacants et 15 emplois non vacants.

Le DASEN le reconnaît : il a parfois été difficile de trouver des postes à supprimer tant notre département a déjà été fortement impacté par les suppressions précédentes. Le SNES-FSU et les SNEP-FSU ont porté leurs revendications, contestant la suppression de ces postes parfois transformés en BMP parce que les heures restent cependant à faire, comme en EPS à Bains-les-Bains et a pu obtenir que ce poste ne soit pas supprimé !

Malgré le discours qui se veut rassurant, il est de plus en plus difficile de retrouver un poste à proximité de celui qui a été perdu dans certains secteurs (2 postes supprimés en HG dans le bassin de Remiremont et de nombreux collègues en complément de service) d'autant plus que les compléments de services explosent à plus d'une certaine dans le département : certains sur 3 établissements (ex. Anglais : Le Val d'Ajol- Rupt sur Moselle - Cornimont), certains éloignés (Châtel-Vagney ; Saint-Dié – Bains-les-Bains).

**LA FSU, FO et le SGEN ont voté contre la suppression d'emplois dans nos collèges** marquant ainsi leur désapprobation avec une politique ne partant pas des besoins réels mais consistant en une politique purement comptable faisant peu de cas de la vie familiale, des conditions de travail, et de la santé de nos collègues dans un contexte où la charge de travail ne fait que s'accroître avec un nombre d'élèves par classe de plus en plus élevé.

**L'UNSA s'est abstenue** considérant que ces ajustements sont nécessaires et que certains collègues pourraient trouver dans ces suppressions l'occasion d'anticiper une mutation, actant de fait le retrait de 37 emplois. Les personnes dont les postes sont supprimés apprécieront ! Où muter quand les postes ferment les uns après les autres et les BMP et compléments de service explosent ?

**La liste des postes supprimés dans les collèges est accessible sur <http://88.snuipp.fr>**  
**Dans le compte-rendu de ce CTSD**



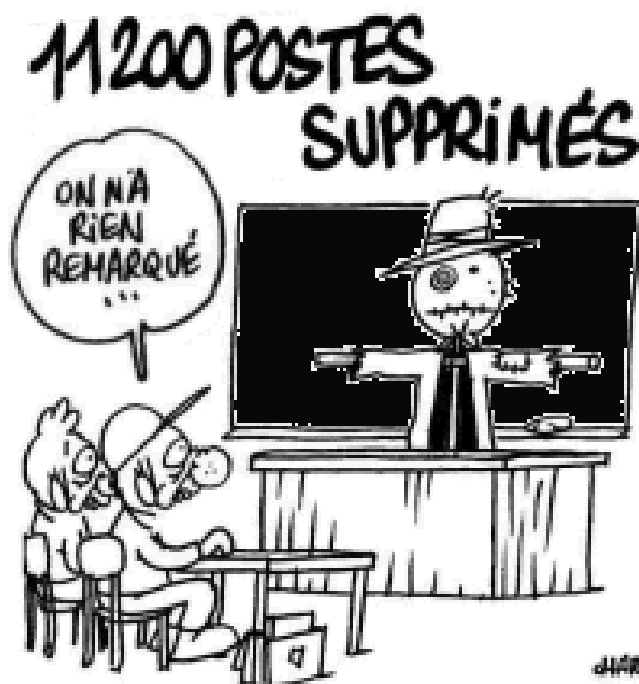
## DECLARATION DE LA FSU



Nous sommes aujourd'hui réunis pour l'installation du nouveau CHSCT. La FSU, soucieuse de poursuivre son travail au service de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, continuera à œuvrer pour que de réelles avancées aient lieu sur les dossiers qui concernent cette instance.

### Il faudra en priorité :

- renforcer toutes les équipes administratives et de santé en charge des dossiers du CHSCT, quel que soit le niveau de responsabilité et donner les moyens nécessaires aux équipes dans les écoles et les établissements,
- améliorer l'information de tous les personnels,
- reconnaître davantage et prendre en compte la souffrance au travail,
- améliorer les conditions de travail - prendre des décisions rapides et pertinentes dans les conflits locaux,
- ne pas être uniquement dans une démarche de remédiation et mettre en place une politique de prévention.



La FSU regrette le manque de communication de l'Administration par rapport à certains événements qui ne sont pas toujours communiqués en CHSCT. Nous avons voté en juin 2014 une fiche d'incident qui n'a jamais été utilisée. Nous n'avons pas de retour des droits de retrait, accidents du travail et maladies professionnelles. L'organisation du travail dans l'Education Nationale est au cœur de l'activité de veille et d'alerte du CHSCT.

De plus en plus de collègues font face à des situations d'élèves qui relèvent de clis, d'IME voire d'ITEP, ... et qui restent pourtant en classe ordinaire faute de place en classes spécialisées ou établissements spécialisés. Ces équipes souffrent, se mettent en arrêt... et la réponse apportée par l'administration ne doit pas se limiter aux dires suivants : « Le métier évolue, à vous de trouver les solutions. »

Le cahier n° 13 de l'OCDE vers lequel tendent nos politiques, traduit ces situations où la qualité d'enseignement et donc les conditions de travail

des personnels, peuvent baisser au profit d'une hypothétique réduction de déficit budgétaire. Doit-on faire cette économie ?

**Pour la FSU, non, car la souffrance, la pénibilité, le métier « empêché » sont entendus au quotidien : les décideurs de l'administration sont pleinement responsables de ces situations et doivent contribuer à résoudre ces problèmes. La FSU, quant à elle, œuvrera dans l'intérêt des personnels qu'elle représente majoritairement.**

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES**  
**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
**des Instituteurs,**  
**Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : mars 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au  
SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL



## LES OUBLIÉS DE LA RÉPUBLIQUE

Dans un contexte de crimes racistes, de violences policières et de percée du Front national, plusieurs révoltes urbaines éclatent dans la banlieue lyonnaise. La marche pour l'égalité et contre le racisme rassemble 100 000 personnes solidaires à Paris en 1983.

### La France, c'est comme une mobylette, pour avancer, il lui faut du mélange

Avec ce slogan généreux, les Beurs relèvent la tête. Mais cette irruption des banlieues sur la scène politique comme une main tendue est vite récupérée par Mitterrand. Sos racisme, promesse du droit de vote des étrangers ...

Quelques mois plus tôt, en janvier 1983, le Premier ministre socialiste Pierre Mauroy, le ministre socialiste de l'Intérieur Gaston Defferre et le ministre socialiste du Travail Jean Auroux avaient stigmatisé les grévistes CGT de Renault-Billancourt, en majorité des « travailleurs immigrés », en les accusant d'être manipulés par des « intégristes ». Mauroy déclare notamment que les grévistes de Renault « sont agités par des groupes religieux et politiques qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises » (1).

Le sociologue Abdelmalek Sayad écrira

plus tard à ce sujet que « On ne mesure pas assez combien les ouvriers immigrés souffrent du climat de suspicion qui a gagné le travail et dont ils font une douloureuse expérience : des ouvriers pourtant analphabètes ont gardé des coupures de journaux rapportant les commentaires d'hommes politiques dénonçant les grèves des immigrés, laissant entendre qu'ils seraient de connivence avec quelque force étrangère. » (2). Le patron du Nouvel Observateur, Jean Daniel, accusa en 1983 le gouvernement socialiste de « nourrir cet anti-islamisme indistinct et de moins en moins honteux que l'on voit refluer, surtout d'ailleurs, hélas, dans les couches populaires, en France et en Europe » (3)

### La fracture sociale

1995 : cet argument marketing bien trouvé sera utile à Chirac pour remporter les élections présidentielles... sans pour autant passer à l'acte et réduire la fracture. Entre le discours du futur président sur le bruit et l'odeur des étrangers et le score de Le Pen au 1er tour, la stratégie du bouc émissaire reprend de plus belle. « Voilà, voilà que ça recommence, dehors ! dehors ! Les étrangers ! C'est le remède des gens civilisés. » chante Rachid Taha. En attendant, le fossé se creuse au sein de la société française et le malaise continue.

### Le kärcher

2005 : mort de 2 jeunes de banlieue, peur des banlieues, discours du bouc émissaire encore avec le kärcher de Sarkozy. Des émeutes enflamment à nouveau les banlieues du 93. La stigmatisation et la réaction sécuritaire comme unique réponse. Discriminations à l'embauche, contrôles d'identité répétés, de nombreux jeunes, surtout des garçons, à force d'être rejetés finissent par se replier sur le communautarisme voire tomber dans le radicalisme religieux. Le malaise entretenu ?

2015 : tragédie à Paris perpétrée par 3 jeunes français perdus par la République. 4 millions de Charlie dans la rue pour dire non et on s'interroge sur le faible soutien des personnes de banlieue... comment avoir confiance en la République qui met de côté, stigmatise, suspecte l'islam ou ne montre qu'une image négative ? Le malaise reste entier...

### Et demain ?

La devise républicaine est-elle encore crédible alors que les politiques successives d'austérité affaiblissent les services publics et compromettent le vivre ensemble ? Comment comprendre la devise liberté, égalité, fraternité gravée à l'extérieur des murs des bâtiments républicains si ces mêmes valeurs ne sont pas pratiquées à l'intérieur ? La promesse républicaine a-t-elle jamais été respectée ?

Il est grand temps que la France rende des comptes aux enfants et petits enfants d'immigrés avec lucidité et générosité. Au bout de trente ans, leur place n'est pas acquise. Aux yeux de certains, ils sont toujours les Indiens de la société. « Ce n'est pas avec des hommes à genou qu'on construit une démocratie debout. », ainsi parlait Célestin Freinet.

**Antoine CIOLELLA**

Sources :

(1) Libération, 1er février 1983.

(2) Le Monde, 11 février 1983

(3) Le Nouvel Observateur, 4 février 1983, Thomas Deltombe, *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*,







# LE MOUVEMENT 2015

## Mouvement 2015 : les dates à retenir.

- ▶ **Les demandes de temps partiel** ou de réintégration pour la rentrée 2015 sont à rendre au plus tard le 31 mars.
- ▶ **Les demandes de priorités médicales** sont à faire avant le 2 avril
- ▶ Groupe de travail carte scolaire : **30 mars**
- ▶ CTSD carte scolaire 1er degré : **7 avril**
- ▶ CAPD incidence de la carte scolaire sur les personnels : **28 avril**
- ▶ Ouverture du serveur sur I-prof : **du mercredi 29 avril au jeudi 7 mai**
- ▶ Entretien (DASEN) pour postes à profil : **13 et 20 mai**
- ▶ Première phase du mouvement : **8 juin**
- ▶ Groupe de travail, phase d'ajustement : **30 juin**
- ▶ CAPD et Phase d'ajustement : **3 juillet**

### Le serveur SIAM sera ouvert du 29 avril au 7 avril.

Pour saisir vos vœux, vous devrez aller sur [I-Prof](#) puis **Services** puis **Siam**  
Les résultats du mouvement seront envoyés sur I-Prof à l'issue de la CAPD du 8 JUIN 2015.

Le **SNUipp-FSU** informera tous les collègues qui nous auront fait parvenir leur fiche de suivi syndical et leurs coordonnées.

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à appeler la CELLULE MOUVEMENT de la DSDEN** : 03.29.64.80.34 ou 03.29.64.80.33

Le **SNUipp-FSU** met à votre disposition les barèmes d'accès aux postes des 3 dernières années **sur <http://88.snuipp.fr>**

Vous pouvez évaluer ainsi vos chances d'accès aux postes demandés. Il ne s'agit toutefois que d'une indication.

## Les midis du SNUipp

**Le SNUipp-FSU** propose aux écoles qui le désirent une rencontre sur le temps de midi. Le SNUipp-FSU des Vosges souhaite multiplier les rencontres avec les collègues tout au long de l'année afin d'être au plus près de leurs préoccupations.

### LE PRINCIPE

Un ou deux membres du bureau départemental du SNUipp-FSU passent la pause méridienne avec vous dans votre école et prennent éventuellement leur repas avec l'équipe. C'est une occasion pour échanger sur l'actualité scolaire ou sociale, et/ou toute autre question que vous souhaitez aborder (Carte scolaire, difficulté particulière dans l'école ou avec l'extérieur, mouvement...)

### COMMENT FAIRE ?

1. Vous remplissez le questionnaire en ligne sur <http://88.snuipp.fr> ou vous téléphonez au 03 29 35 40 98.
2. Nous vous contactons pour convenir de notre venue.
3. Tous les collègues de l'école ou de la proximité, syndiqué-e-s ou non, sont invité-e-s à prendre leur repas à l'école à la date prévue.





SNUipp - FSU

**Syndicat  
National  
Unitaire des  
instituteurs  
profs d'école  
p.e.g.c**

**section des  
Vosges**

SNUipp - FSU  
6 maison des associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000 - EPINAL  
tel. 03-29-35-40-98  
Port : 07-78-87-81-25  
fax. 03-29-64-24-41  
Email: [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)



**fédération  
syndicale  
unitaire**

# Bulletin d'adhésion 2014-2015 au SNUipp-FSU des Vosges

*Cotisation année scolaire 2014-2015 (voir tableau au verso)*  
j'opte

pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.  
pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos  
de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.  
pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

**Crédit d'impôt : 66%** du montant de votre cotisation syndicale vous sont accordés  
en **crédit d'impôts** (à condition de ne pas déclarer vos frais professionnels réels).  
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

M. Mme, Mlle .....  
Nom de jeune fille .....  
Prénom .....  
Date de naissance .....  
Adresse personnelle .....  
.....  
Code postal ..... Commune .....  
Téléphone ..... Portable .....  
Courriel .....  
Établissement ou école .....  
.....

**Je suis...**  
instituteur (trice)  
prof. d'école  
prof. d'école hors-classe  
M1, M2  
PE Stagiaire  
Liste complémentaire  
PEGC hors-classe  
PEGC classe exceptionnelle  
AE-AVS-EVS-EAP  
retraité(e)  
**Situation particulière...**  
en congé de formation  
en disponibilité  
en congé parental  
en congé longue maladie ou  
longue durée  
**Je travaille...**  
à temps complet  
à mi-temps  
à temps partiel. Quotité: .....%

**Mon poste ...**  
adjoint(e) maternelle  
adjoint(e) élémentaire  
direction maternelle  
nombre de classe(s) .....  
direction élémentaire  
nombre de classe(s) .....  
direction d'école d'application  
ZIL  
BFC  
BZ  
brigade stage long  
titulaire de secteur

regroupement d'adaptation  
rééducateur(trice)  
psychologue scolaire  
soutien implanté dans l'école  
enseignant référent  
directeur(trice) d'établissement  
spécialisé  
adjoint(e) établissement spécialisé  
CLIS option .....  
IMF  
CPC-IMFAIEN  
directeur adjoint de SEGPA  
adjoint SEGPA  
autre type de poste,  
à préciser  
.....  
.....  
PEGC-matières enseignées:  
.....

**Je suis  
nommé(e)  
à titre définitif  
à titre  
provisoire**

**Echelon** .....  
**Date de titularisation**  
.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.  
**Signature (obligatoire):**

ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 41,14	123 41,82	126 42,84	132 44,88	139 47,26	148 50,32	162 55,08
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 41,16	131 44,54	139 47,26	146 49,64	156 53,04	166 56,44	177 60,18	193 65,96	206 70,04
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 53,04	175 59,50	188 63,92	202 68,68	218 74,12	231 78,54	245 83,30				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			166 56,44	176 59,84	199 67,66	215 73,10					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>	200 68	220 74,80	229 77,86	245 83,30	257 87,38						

\* après crédit d'impôt (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-ESPE	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €  
 PE stagiaire : 78€  
 Aide-éducateur, Ass. d'éducation, Emploi de Vie Scolaire, Emploi Avenir Professeur : 36 €  
 Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €  
 Retraité : 108 €  
 Temps partiel : (minimum 77€ correspondant à la part nationale)  
 % de la cotisation égal au % de quotité de travail  
 Exemples: pour un PE adjoint au 9ème  
 - travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €  
 - travaillant à mi-temps ..... 177 € x 50% soit 89 €  
 Pour un PE 4ème échelon à mi-temps .....77€

**Montant de votre cotisation:** ..... €  
 Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:  
 SNUipp88-FSU

**PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE**

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :  
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différé directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Commune :
Code postal :	

Numéro national d'émetteur <b>431968</b>
---

<b>NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</b> SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations
--

<b>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE</b>
---

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Où va ma cotisation ? 77 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :  
 - faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp88-FSU.